

# DOCUMENT DE REFERENCE DU RESEAU

## Annexe F.3

### Services pour transports exceptionnels //YourXXL

Toute circulation en vue d'un transport exceptionnel doit faire l'objet d'une étude préalable.

Le gestionnaire d'infrastructure réalise cette étude en plusieurs étapes :

- Une analyse technique du chargement et/ou du matériel ;
- Une étude de l'itinéraire;
- Une éventuelle étude supplémentaire en cas de dépassement du contour nominal ou de la charge maximale autorisée;
- La délivrance d'une autorisation provisoire ;
- La facturation de cette autorisation.

Le montant à facturer est déterminé comme suit :

Montant = prix unitaire \* multiplicateur \* relations

#### Prix unitaires

Les prix unitaires indexés pour 2020 pour le produit Your XXL sont de:

Transport exceptionnel en hauteur	<u>226,62 EUR</u>
Transport exceptionnel en largeur	<u>226,62 EUR</u>
Transport exceptionnel en longueur	<u>226,62 EUR</u>
Autres transports exceptionnels	<u>226,62 EUR</u>
Transport exceptionnel en hauteur + étude supplémentaire	<u>276,97 EUR</u>
Transport exceptionnel en largeur + étude supplémentaire	<u>276,97 EUR</u>
Transport exceptionnel lourd avec consigne	<u>276,97 EUR</u>
Transport exceptionnel lourd + étude supplémentaire	<u>276,97 EUR</u>

#### Multiplicateurs

Le délai de validité pour une autorisation pour un transport exceptionnel est de 100 jours calendrier (3 mois) selon les règles UIC 502. Pour d'autres transports avec un caractère répétitif, l'autorisation peut être délivrée et renouvelée annuellement. Etant donné que l'étude relative à ces derniers prend plus de temps, les multiplicateurs suivants sont appliqués aux prix unitaires ci-dessus :

Etude autorisation 100 jours calendrier	1
Renouvellement annuel d'une autorisation	2
Etude annuelle d'une autorisation	3

#### Relations

Lors de la facturation d'un transport exceptionnel, on entend par relation:

- Pour le trafic intérieur : le nombre de gares d'arrivée lorsque la gare de départ reste inchangée ;
- Pour le trafic intérieur : le nombre de gares de départ lorsque la gare d'arrivée reste inchangée ;
- Pour le trafic international : le nombre de gares de départ ou d'arrivée en Belgique ajouté aux nombre de points de passage frontaliers.

Le nombre de relations est multiplié par deux si la demande en transport exceptionnel concerne un voyage aller-retour.

### **Prix en cas d'une adaptation d'une autorisation**

Une modification d'une autorisation existante, est traitée comme une nouvelle demande, facturée selon les prix en vigueur (voir tableau de prix unitaires) :

- Etude d'un nouvel itinéraire (ou d'un itinéraire complémentaire) ;
- Etude suite à l'ajout d'une gare de départ, une gare d'arrivée et/ou un point frontière ;
- Chargement supplémentaire ou adaptation du chargement;
- Modification au niveau du wagon.

Toutefois, une adaptation suite à l'indisponibilité de l'infrastructure (pour cause de travaux, perturbations, ...) n'est pas facturée.

### **Remarque**

Pour les demandes pour lesquelles l'étude prendra plus d'une journée, une offre adaptée sera faite.